

LE POINT SUR...

La réception des télévisions étrangères
- Le cas de la Belgique francophone

Pascale LEROY

Une naissance placée sous le signe de la concurrence

Avec les négociations du GATT et la réforme de la directive européenne sur l'audiovisuel, la question de la réception des chaînes étrangères est plus que jamais d'actualité.

Partagée entre deux cultures et proche de voisins puissants, la Belgique est à ce titre un excellent laboratoire. Une étude du cas de la partie francophone du pays nous permet de repérer ses caractéristiques quant à la question de la réception des ondes venues d'autres frontières, et ce, dès les premières années de l'histoire audiovisuelle du pays.

Depuis 1950 en effet, la création de l'émetteur de Lille, en France, permit aux quelques Belges possesseurs d'un poste de télévision d'avoir accès aux programmes de la RTF française. Le début des émissions régulières de la télévision belge d'expression française n'eut lieu que le 31 octobre 1953 seulement, pour environ 6 000 postes de télévision. Or, l'argent manquait cruellement et c'est ainsi que tout naturellement, les dirigeants eurent l'idée de retransmettre certains pro-

grammes de la télévision française. Il est tout à fait symbolique que le premier programme de la télévision belge francophone, le 31 octobre 1953, un peu avant 20 h 30, fut... le journal télévisé relayé de Paris ! Dès le départ, le système audiovisuel belge a donc été extrêmement ouvert. Durant les premières années d'existence de la nouvelle télévision belge, les relais de Paris furent considérables, formant 41 % de la programmation totale durant la saison 1954-1955 et 40 % lors de la saison 1955-1956 (1). Les émissions relayées appartiennent à tous les genres : journaux télévisés (jusqu'en 1956, date à laquelle apparaissent de véritables journaux télévisés belges), émissions de variétés, productions dramatiques... Très tôt, la télévision belge a donc été confrontée à une « présence » étrangère et forcée de se définir par rapport à celle-ci. Le service « variétés » de l'INR (l'Institut National de Radiodiffusion), par exemple, avec ses petits moyens, a toujours eu beaucoup de peine à réaliser des émissions qui puissent souffrir la comparaison avec celles relayées de Paris.

Dans les années 60, grâce à une antenne, un grand nombre de téléspectateurs pouvaient capter les chaînes françaises, très peu la chaîne privée luxembourgeoise « Télé-Luxembourg ». Par exemple, en 1962, une enquête de la RTB (radio-télévision belge francophone), signalait que la moitié des téléspectateurs étaient capables de capter la RTF française, et moins de 3 % « Télé-Luxembourg ». En 1964, la situation ne changeait pas pour la chaîne luxembourgeoise, tandis que l'ORTF1 (la première chaîne française) pouvait être reçue par presque deux tiers des possesseurs d'un poste de télévision et l'ORTF2 (la seconde chaîne française) par environ 5 % (2).

Le câble débarque en Belgique

La grande originalité du câble belge, apparu dès le début des années 60, a sans doute été de ne pas se limiter à retrans-

(1) Chiffres tirés de : INR, *Rapport annuel 1954-1955* et INR, *Rapport annuel 1955-1956*.

(2) P. 34 de : Gabriel THOVERON, « La vision TV en Belgique », in *Etudes de radio-télévision*, Bruxelles, RTB, n° 9, 1965, p. 29 à 44.

mettre les chaînes belges, mais également, argument commercial de poids, les chaînes françaises et la chaîne luxembourgeoise. Une liaison hertzienne permettait en effet dès 1967 de proposer les programmes français au réseau câblé de Liège, et c'est à Liège, à nouveau, en 1971, que la société « Télédis » fut la première à relayer les émissions de « Télé-Luxembourg ».

Grâce à ces atouts, le câblage entrainait dès le début des années 70 en Belgique dans une phase d'expansion extrêmement rapide. Les chiffres suivants sont éclairants : sur une population d'environ 10 millions d'habitants, on comptait fin 1969, 49 019 abonnés au câble ; ils étaient 87 930 fin 1970 ; 1 300 000 fin 1975 et 2 259 718 fin 1980 (3). Les Belges ont donc été confrontés très tôt à un système d'abondance télévisuelle.

Dans les années 80, la télédistribution achèva de s'installer dans presque l'ensemble des foyers belges. Fin 1989, 90 % des postes récepteurs déclarés en Belgique francophone étaient reliés au câble (4), faisant ainsi de la Belgique le pays le plus câblé du monde.

Le bouillonnement des années 80

Les années 80 auront été extrêmement agitées un peu partout en Europe, avec la disparition progressive des monopoles de service public, les privatisations, les créations de nouvelles chaînes privées... A cause du câble, cette situation fera cependant ressentir ses effets jusqu'en Belgique, provoquant un véritable raz-de-marée au niveau de l'audience. Les chaînes nationales belges passent de 76,97 % de parts de marché en 1985 à 60,08 % seulement en 1987. La nouvelle chaîne privée RTL-TVI, habituée jusqu'alors à la deuxième place derrière la RTBF1, se retrouve même en quatrième position, derrière la première chaîne publique belge, TF1 et

A2. Dès l'année suivante, les chaînes belges auront réussi à redresser la barre, mais la première chaîne française talonne désormais de près RTL-TVI (5).

A la fin des années 80, de grands changements vont cependant secouer également le paysage audiovisuel belge. Un peu comme si la Belgique se rendait compte tout à coup qu'elle avait, à cause du câble, fait entrer en son sein le cheval de Troie. L'Europe est à sa porte; la plupart des pays limitrophes injectent leurs programmes nationaux sur le câble et il ne se passe pratiquement pas de mois sans que les télédiffuseurs ne retransmettent une nouvelle chaîne par satellite.

La Belgique francophone, qui en était restée jusque là au système du monopole de service public, évolue en 1987 vers un système mixte avec la « création » d'une chaîne privée, « RTL-TVI ». En réalité, il s'agit plus de la transformation d'un état de fait en état de droit, la chaîne privée luxembourgeoise RTL, qui émettait en Belgique, ayant toujours été en majeure partie constituée de capitaux belges. La chaîne devient donc une chaîne belge à part entière, prend le nom de « RTL-TVI », et se voit ainsi reconnaître comme la seule chaîne privée de la Communauté Française de Belgique. En tant que telle, et en échange d'un système complexe de redevances économiques pour la presse et les productions belges, le monopole de la publicité commerciale lui est octroyé.

Ce système est cependant loin de plaire à tout le monde. A commencer par la chaîne française TF1 dont les excellents résultats en Belgique depuis 1987 lui ont donné l'idée de bénéficier elle aussi d'une partie de ce juteux marché publicitaire. Il suffit pour cela de dédoubler les encarts publicitaires de la chaîne, les Français continuant à regarder les publicités « françaises », les Belges ayant droit à de la publicité qui leur serait spécifiquement destinée. Des décrochages de programmes sont

(3) Chiffres tirés de : Gabriel THOVERON, *La radio et la télévision*, Bruxelles, ULB, Recherche sur les pratiques culturelles réalisée pour le Ministère de la Communauté Française, dossier n° 5, 1985, p. 19

(4) Chiffre tiré de : *L'équipement en radio télévision dans la partie francophone du pays (mise à jour)*, Bruxelles, RTBF, Rapport « S.T.V. » n° 111, janvier 1990, p. 18

(5) Pour l'analyse complète de cette période, se reporter à : Pascale LEROY, « L'offre et la réception de la télévision en Belgique francophone », in *Réseaux*, CNET, n° 44/45, nov./déc. 1990-janv./févr. 1991, p. 385 à 402.

même envisageables. Les négociations – parfois orageuses, entre la chaîne privée et la Communauté Française durent depuis 1988, ponctuées de plaintes auprès de la Commission des Communautés Européennes ou du Conseil d'Etat belge.

Si cette affaire a provoqué tant de remous, c'est que dans l'Europe de la fin des années 80, le problème de la concurrence étrangère se pose surtout en terme de survie financière des chaînes. Tant que nous étions dans un système où seules des chaînes (belges ou étrangères) bénéficiaient chacune d'un statut de monopole de service public, s'affrontaient, la part d'audience gagnée par les chaînes étrangères ne pouvait mener qu'à une saine émulation. A partir du moment où les chaînes d'un pays doivent assurer elles-mêmes leurs rentrées, autrement dit, vivre de la publicité, l'irruption d'une concurrence étrangère peut avoir des conséquences gravissimes, pouvant aller jusqu'à la disparition de certaines chaînes.

La seule solution qu'ait trouvée la Belgique pour protéger ses chaînes nationales a été d'adopter toute une série de mesures à caractère protectionniste. La création de RTL-TVI ainsi que l'octroi à cette chaîne du monopole de la publicité en Communauté française pouvaient déjà être qualifiées comme telles. Mais d'autres règles de même nature sont venues renforcer ce dispositif, comme une loi nationale de 1987 et un décret communautaire de 1989 sur les réseaux de télédistribution qui exigent que les chaînes étrangères désireuses d'insérer de la publicité spécifiquement destinée aux Belges francophones obtiennent au préalable l'autorisation de la Communauté française, ou encore le décret communautaire de 1988 qui soumet l'autorisation de rentrée de nouvelles chaînes étrangères sur le câble au respect d'un cahier de charges garantissant notamment un minimum de «retombées» économiques pour le secteur audiovisuel belge.

Le monopole publicitaire de RTL-TVI sera cassé en juillet 1989 par un décret de la Communauté française qui autorise la

chaîne publique RTBF, à la recherche désespérée de recettes supplémentaires, à diffuser elle aussi de la publicité commerciale. Les négociations avec la chaîne privée aboutiront à la constitution d'un mécanisme tout à fait original devant permettre, outre des relations harmonieuses entre la chaîne publique et la chaîne privée, de « cadenciser » le marché publicitaire belge face aux prétentions éventuelles de chaînes étrangères. Une société commerciale est créée, « TVB », à qui des arrêtés d'application du décret communautaire de juillet 1989 octroient l'exclusivité de la commercialisation des espaces de publicité sur les chaînes de télévision s'adressant à l'ensemble du public de la Communauté française. D'autres arrêtés fixent la clé de répartition des recettes publicitaires que la société TVB est chargée de rétrocéder aux chaînes belges : 75 % pour la chaîne privée et 25% pour la chaîne publique.

Remarquons que la situation est dans une certaine mesure semblable dans le nord du pays. Là, une chaîne privée, « VTM », est créée de toutes pièces en février 1989, est reconnue par un décret flamand comme la seule chaîne commerciale de la Communauté flamande et se voit garantir un monopole publicitaire pour une période de 18 ans.

Pour contrer la concurrence étrangère, les chaînes belges francophones ont aussi eu recours à différentes astuces. La chaîne privée RTL-TVI a ainsi essayé, au travers des annonces de programmes faites par les speakerines, et au travers de ses jeux, d'utiliser un « ton » belge, un ton, selon ses propres termes, de « proximité ». De son côté, la chaîne publique RTBF1, pour qui les films ont occupé tout au long des années 80 entre un cinquième et un quart du temps d'antenne a toujours pratiqué une politique offensive de « première diffusion » par rapport à toutes les chaînes francophones, nationales et étrangères. Ainsi, par exemple, 40 % des films diffusés par la RTBF1 en 1985 étaient des premières télévisées (6), et ce pourcentage monte à 49 % pour l'année 1986 (7).

(6) Chiffre tiré de : *Rapport annuel 1985*, Bruxelles, RTBF, s.d., p. 18

(7) Chiffre tiré de : *Rapport annuel 1986*, Bruxelles, RTBF, 1987, p. 26

Grâce à l'ensemble de ces mesures, les chaînes francophones ont réussi au cours des années 80 à se garantir entre 60 et 75 % de parts de marché.

Années 90 : le point sur la concurrence étrangère

Au début des années 90, le Belge pouvait capter grâce au câble environ 25 chaînes venant des quatre coins de l'Europe. Mais de quelles chaînes au juste les télévisions belges francophones doivent-elles se méfier ? Toutes sont-elles des ennemis potentiels ? Le tableau n° 1 nous permettra de nous faire une idée plus précise de l'état exact de la concurrence étrangère s'exer-

çant en Belgique francophone. Il reprend l'« audience jour moyen » de chacune des 23 chaînes captées par l'ensemble des Belges francophones. Il a été réalisé à partir des résultats de l'enquête « Media-produits » du CIM, qui s'est déroulée du 1^{er} mai 1992 au 30 avril 1993 (8). Les pourcentages indiqués sont ceux du nombre de personnes ayant personnellement pris contact avec l'une des chaînes mentionnées au cours de la journée de la veille (le contact étant défini comme la vision d'une chaîne pendant au moins 10 minutes). Pour que les choses soient plus claires, nous avons à chaque fois indiqué le pays d'émission de la chaîne ainsi que sa langue usuelle.

Tableau n° 1 : Audience jour moyen, en %, des chaînes captées en Belgique francophone (1992-1993) ()**

	Pays d'émission	Langue	Audience jour moyen (%)
RTBF1	Belgique	français	50,1
Sport21 (*)	Belgique	français	8,5
RTL-TV1	Belgique	français	47,1
TF1	France	français	43,4
F2	France	français	23,2
F3	France	français	14,5
BRT-TV1	Belgique	néerlandais	4,1
BRT-TV2	Belgique	néerlandais	0,8
VTM	Belgique	néerlandais	3,9
Ned1	Pays-Bas	néerlandais	0,5
Ned2	Pays-Bas	néerlandais	0,6
Ned3	Pays-Bas	néerlandais	0,2
All1	Allemagne	allemand	1,4
All2	Allemagne	allemand	1
BBC1	Grande-Bretagne	anglais	1,2
BBC2	Grande-Bretagne	anglais	0,5
TV5	« Francophonie »	français	3,3
Eurosport	France	français	7,3
CNN	Etats-Unis	anglais	1
MTV	Grande-Bretagne	anglais	4,6
Super Channel	Grande-Bretagne	anglais	1,1
Rai Uno	Italie	italien	2,7
TVE	Espagne	espagnol	0,9

(*) Sport 21 = seconde chaîne publique belge francophone.

(**) Ecoute minimale : 10 mn. Autodéclaration. Plusieurs chaînes possibles dans la même journée.

Comme on peut le voir du premier coup d'oeil, les téléspectateurs belges francophones regardent en priorité -pour ne pas

dire presque exclusivement, les chaînes qui émettent dans leur propre langue, y compris la chaîne sportive par satellite

(8) Enquête Media-produits CIM 1992-1993 (1^{er} mai 1992 - 30 avril 1993) - Support par support, Bruxelles, CIM (Centre d'information sur les media).

« Eurosport », diffusée elle aussi en français. « TV5 » est la seule chaîne qui émette en français et n'ait pas beaucoup de succès; elle est en effet encore trop souvent perçue par le public comme une chaîne de rediffusions. La première chaîne étrangère, en terme d'audience, est l'anglaise « MTV » ; il s'agit cependant d'un cas tout à fait particulier, cette chaîne musicale diffusant surtout des « clips ».

Au vu de ce tableau, le « danger » pour les chaînes belges francophones vient clairement des trois chaînes françaises, TF1, F2 et F3. Nous avons mené une étude sur la situation de la télévision francophone en Belgique entre 1980 et 1989. La même enquête a été réalisée pour le début des années 90, de 1990 à 1992, afin d'observer si des modifications étaient apparues depuis la fin des années 80. En effet, si la concu-

rence se manifeste vraiment à partir de 1985 entre les chaînes françaises, et surtout à partir de la privatisation de TF1, en 1987, la compétition devient féroce au début de la décennie suivante. Quelles conséquences cela allait-il avoir au niveau des parts de marché des chaînes belges? C'est l'une des questions que nous nous étions posées lors de notre enquête. Nous n'avons pris en compte que les six chaînes principales en termes d'audience : les trois chaînes belges (les deux publiques RTBF1 et Télé21 et la privée RTL-TVI) et les trois chaînes françaises (les deux publiques A2/F2 et FR3/F3 et la privée TF1). Le tableau n° 2 donne une idée des parts de marché de chacune de ces chaînes, pour la période dite du « prime time », que nous avons fixée de 19 heures à 23 heures.

Tableau n° 2 : Parts de marché des six chaînes, en %, de 1990 à 1992, de 19 heures à 23 heures

	1990		1991		1992		Nov. 1994 (17->23 h)
RTBF1	33,66	68,33	28,62	64,95	28,6	63,59	59,67
Télé21	4,85		4,72		4,88		
RTL-TVI	29,82		31,61		30,11		
TF1	15,88	31,66	20,28	35,05	19,56	36,4	40,33
A2/F2	10,28		9,03		10,35		
FR3/F3	5,5		5,74		6,49		
Total	99,99		100		99,99		100

Si aucune modification n'est à observer en 1990 par rapport à ce qui se passait dans les années 80, une rupture se produit en 1991, où la part de marché de la première chaîne publique RTBF1 chute brutalement, au profit de la chaîne privée française TF1. En 1992, c'est au tour de la chaîne privée RTL-TVI à voir sa part de marché s'éroder légèrement, le gagnant au niveau français étant cette fois-ci le couple public F2/F3. Même si la diminution des parts de marché des chaînes belges entre 1990 et 1992 n'est pas vraiment spectaculaire, elle est cependant bien présente et re-

vêt un caractère préoccupant.

Notre étude s'achevait en 1992. Le tableau n° 2 mentionne également, à titre indicatif, les résultats du mois de novembre 1994 (10). Si l'on tient compte du fait que ces chiffres englobent les tranches horaires de l'« access prime time » et du « prime time » (de 17 heures à 23 heures), alors que nos données ne concernaient que la période du prime time (de 19 heures à 23 heures), on peut considérer que les parts de marché des chaînes belges sont restées relativement stables.

Nous nous sommes également demandé

(9) Cf. référence supra.

(10) Résultats calculés à partir des données fournies par : *Télégramme*, Bruxelles, « The Media Partnership Belgium », n° 207, décembre 1994, p. 20

lors de notre recherche si les parts de marché des chaînes belges étaient différentes selon le type de programmes émis. Les Belges sont-ils plus « fidèles » à leurs chaînes nationales quand il s'agit d'une émission d'information, un programme culturel, ou une fiction...? C'est ce que nous allons observer grâce au tableau ci-dessous (tableau n° 3), qui reprend uniquement les résultats de l'année 1992.

Les résultats de la sous-catégorie des « journaux télévisés » et de la catégorie du « sport » (comprenant aussi bien les retransmissions sportives que les émissions sur le sport) sont sans surprise : les chaînes belges s'octroient plus des trois quarts des parts de marché. Il est en effet tout à fait naturel que les téléspectateurs recherchent les informations concernant leur propre pays, voire leur propre région ; de même,

Tableau n° 3 : Parts de marché selon le type de programme, en % (année 1992)

	Journaux télévisés = 19,23 % du temps de vision		Culture = 3,74 %		Films = 25,03 %		« Autres div. », divers = 6,53 %		Jeux = 10,27 %		Sport = 3,35 %	
RTBF1	36,75		53,49		23,88		5,73		32,4		24,05	
Télé21	2,47	77,5	16,09	70,29	6,52	61,4	0	14,18	0	75,42	48,29	77,49
RTL-TV1	38,28		0,71		31		8,45		43,02		5,15	
TF1	11,99		6,85		20,84		63,54		2,27		18,22	
F2	6,81	22,5	9,78	29,71	9,77	38,6	18,33	85,82	17,82	24,58	4,29	22,51
F3	3,7		13,08		7,99		3,95		4,49		0	
Total	100		100		100		100		100		100	

ils auront plus de plaisir et d'intérêt à suivre les évolutions de leurs différentes équipes sportives nationales ou à regarder des émissions commentant les résultats de ces mêmes équipes.

En ce qui concerne les autres catégories ou sous-catégories, un autre phénomène entre en jeu. Un programme télévisé, comme tout produit culturel, possède en effet des caractéristiques qui renvoient à l'« identité culturelle » d'un pays ou d'une communauté. De la même façon qu'un film des années 60 ou 70 sera aisément reconnaissable – par les habits, les coiffures, les voitures, mais aussi, de façon plus indéfinissable, par l'« atmosphère » qui s'en dégage, le type de dialogue, le vocabulaire employé, une émission de télévision renfermera des éléments (accent, façon de parler, références culturelles communes, type d'humour aussi) dans lesquels les téléspectateurs d'une certaine communauté vont se reconnaître. Cela explique l'excellent résultat des chaînes belges pour la catégorie « culture » mais

également, de façon plus étonnante à première vue, pour la sous-catégorie des « jeux ». En effet, même si un type semblable de jeu peut être programmé dans plusieurs pays, sa formule devra cependant à chaque fois être « adaptée » à l'identité culturelle de chaque pays, sans oublier la présence indispensable de présentateurs et de concurrents indigènes.

Par contre, on notera que la suprématie des chaînes belges est beaucoup moins importante en ce qui concerne par exemple la sous-catégorie des « films ». Toutes les chaînes – qu'elles soient belges ou françaises, diffusent en effet le même type de fiction.

La préférence que semblent accorder les téléspectateurs belges aux programmes de leurs chaînes nationales n'est cependant pas absolue. Le premier cas concerne les genres de programmes qui ne sont émis que par les chaînes françaises : par exemple, les émissions divertissantes style « reality shows », comme « Les marches de la gloire » ou « Mystères », que nous

avons classées dans la sous-catégorie « divers » de la grande catégorie « autres divertissements » (11) (laquelle regroupe également les sous-catégories des « jeux » et des « variétés »). Les chaînes belges ne proposant pas de programme de ce type, les chaînes françaises s'adjugent la quasi-totalité des parts de marché dans ce domaine.

Le second cas de figure où la préférence pour les émissions nationales ne joue pas se présente lorsque les chaînes belges ne diffusent pas ou peu durant certaines tranches horaires.

En France, la conquête par la télévision de l'ensemble des tranches horaires de la journée s'est faite progressivement, à partir du milieu des années 80 jusqu'au début des années 90. La télévision de l'après-midi était déjà une habitude. Les premières percées pour la télévision du matin commencent dès 1984. L'avancée de la télévision du « soir » (après 23 heures) et de la nuit a été plus tardive. Il faudra attendre la fin des années 80 pour voir apparaître systématiquement aussi bien sur la première chaîne française que sur la deuxième, des magazines de « deuxième partie de soirée », puis le début des années 90 pour que les deux chaînes émettent 24 heures sur 24. Face aux chaînes françaises, les

chaînes belges apparaissent fort en retard. Leurs moyens beaucoup plus réduits les ont en effet amenées à concentrer tous leurs efforts sur la période du *prime time*. Elles n'émettent pas ou peu le matin. Tout au plus peut-on signaler quelques séries en fin de matinée sur RTL-TVI et quelques émissions durant le week-end. La télévision de l'après-midi elle-même reste encore en partie à réaliser. Si la chaîne privée RTL(-TVI) émet des émissions au moins pendant une partie de l'après-midi dès 1980, il n'en va pas de même pour la chaîne publique. Après trois années d'ouverture de l'antenne l'après-midi, la RTBF1 décide en effet durant le deuxième semestre 1993, suite à des problèmes budgétaires, de cesser cette expérience. Enfin, les chaînes belges se sont jusqu'à présent fort peu préoccupées des télévisions du soir et de la nuit, leurs émissions finissant en général vers minuit, minuit trente.

Cette situation laisse évidemment le champ libre aux chaînes françaises, comme nous le prouve le tableau n° 4, qui détaille à nouveau les parts de marché des différentes chaînes, mais cette fois pour l'ensemble des tranches horaires de la journée. L'année 1992 a à nouveau été prise comme référence.

Tableau n° 4 : Parts de marché selon les tranches horaires, en % (année 1992)

	Matin		Après-midi		Access prime time		Prime time		Nuit (->2 h) (*)	
RTBF1	2,46		8,85		19,54		28,6		16,18	
Télé21	0,76	21,18	1,58	38,27	2,14	54,77	4,88	63,59	4,7	40,14
RTL-TVI	17,96		27,84		33,09		30,11		19,26	
TF1	49,12		37,57		24,25		19,56		35,47	
F2	26,06	78,82	19,41	61,72	9,68	45,22	10,35	36,4	17,84	59,88
F3	3,64		4,74		11,29		6,49		6,57	
Total	100		99,99		99,99		99,99		100,02	

(*) Nous ne disposons en Belgique que des chiffres d'audience jusqu'à 2 heures du matin, le nombre de personnes faisant partie de l'échantillon étant trop réduit au-delà de ce moment pour être représentatif.

Si les chaînes belges arrivent à récolter une majorité de parts de marché pendant

les périodes du *prime time*, il n'en va pas de même pour les tranches horaires de la

(11) « Autre » divertissement fait référence à la fiction, qui est aussi un « divertissement ».

Tableau n° 5 : Parts de marché selon le type de programme durant l'« après-midi » (de 13 heures à 17 heures), en % (année 1992)

	Journaux télévisés = 16,57 % du temps de vision		Fiction = 51,70 %		« Autres div. » = 17,19 %		Jeunesse = 6,17 %	
RTBF1	6,79		10,35		2,17		16,05	
Télé21	0	57,19	0,42	38,06	1,22	13,73	0,93	40,78
RTL-TV1	50,4		27,29		10,34		23,8	
TF1	29,99		45,45		26,79		56,87	
F2	12,82	42,81	12,93	61,93	53,37	86,26	0	59,22
F3	0		3,55		6,1		2,35	
Total	100		99,99		99,99		100	

« nuit » et de l'« après-midi », où elles ne s'assurent qu'environ 40 % de parts de marché. La situation la plus défavorable se rencontre le « matin », où seul un peu plus du cinquième de ces parts de marché va aux chaînes belges (qui, nous venons de le mentionner, émettent très peu le matin).

Le tableau n° 5 prend l'exemple de la distribution des parts de marché entre les différentes chaînes durant la tranche horaire de l'« après-midi », toujours en 1992. Nous nous étions demandé si la suprématie des chaînes françaises allait se manifester pour tous les genres d'émissions, ou si les Belges allaient continuer à donner la préférence à certains programmes nationaux.

La seule sous-catégorie pour laquelle les chaînes belges disposent encore d'une majorité de parts de marché est celle des « journaux télévisés », même si on est loin du résultat de trois quarts de parts de marché observé lors de la tranche horaire du prime time. Ceci confirme le désir très fort de la part des téléspectateurs belges de disposer des informations concernant leur propre pays.

En revanche, grâce à leur offre plus abondante et plus attrayante, les chaînes françaises disposent d'une confortable majorité de parts de marché en ce qui concerne les programmes de « fiction » et pour la « jeunesse ».

Nous avons vu que les téléspectateurs

belges préféraient de loin les jeux proposés par leurs télévisions nationales. Cependant, face à la quasi-absence de ce type de programmes sur les chaînes belges, les téléspectateurs sont bien obligés de se tourner vers l'offre étrangère, ce qui permet aux chaînes françaises de dépasser les 86 % de parts de marché pour la catégorie « autres divertissements ».

Un paradis pour les chercheurs...

Le paysage audiovisuel belge est en constante évolution. Ainsi, la chaîne privée francophone RTL-TV1 et la chaîne privée néerlandophone VTM ont-elles décidé chacune de lancer une petite « sœur », au mois de février 1995. Leur politique : l'occupation de terrain, avant l'arrivée – à court ou à long terme –, de nouvelles concurrentes étrangères.

Terre de contradictions, la Belgique est à la fois un pays largement ouvert à l'offre télévisuelle étrangère, mais aussi le lieu de la résistance aux décisions et aux directives européennes prescrivant la « libre circulation » des programmes. De même, des intérêts culturels (défense de l'identité de chaque Communauté) et économiques (rentabilité du câble) s'entrechoquent-ils, faisant de ce pays un terrain privilégié d'étude des phénomènes télévisuels.